

La conférence

Intégration fiscale : état des lieux

et perspectives

PRÉSENTATION

Le régime de l'intégration fiscale (CGI, art 223 A) a presque trente ans et est devenu en pratique un régime fiscal de droit commun pour les groupes.

Sa capacité d'adaptation à l'environnement des groupes n'est plus à démontrer. Depuis 1988, le régime a été largement aménagé mais sans jamais renier les principes qui ont présidé dès l'origine : équité et utilité. Sa réputation de complexité technique en est la contrepartie.

Mais depuis quelques années, la dimension européenne s'est invitée dans le dispositif, en particulier suite à des jurisprudences communautaires.

Ainsi, les règles de détermination du périmètre d'intégration fiscale ont évolué à plusieurs reprises afin de tenir compte de la présence, le cas échéant, de certaines sociétés européennes non françaises

dans les groupes.

Plus récemment, ce sont les principes régissant la détermination du résultat d'ensemble en présence de sociétés non françaises européennes, qui ont fait l'objet de jurisprudences de la CJUE. Certaines évolutions à caractère contraignant du régime français en sont déjà nées : ainsi à compter de 2016, les neutralisations des quotes-parts de frais et charges sur les distributions intragroupe ne pourront plus faire l'objet de neutralisation. Mais il n'est pas certain que cela suffise à rendre compatible le régime avec les principes émanant de ces dernières jurisprudences. Aussi d'importantes réflexions sont actuellement menées quant à son évolution future.

Le régime va-t-il survivre à ces évolutions ? Et sous quelle forme ?

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Etat des lieux
- Nature exacte des problématiques posées
- Perspectives de ce régime

POINTS ABORDÉS

- Jurisprudence européenne en matière d'intégration fiscale
- Système français actuel et ses principales caractéristiques
- Convergences et divergences notables avec les autres régimes fiscaux de groupe européen
- Réflexions et propositions sur l'évolution future

INTERVENANT



Patrick Morgenstern
expert-comptable